

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

PRÉSENTS

Jean-Roland Lebrun
Jeannot Marquis
Yanik Levasseur
Marcel Gauthier
Johanne Thibault
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h32 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2014-125

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux;
4. Présentation des comptes;
5. Engagement de crédit (dépenses);
6. Adoption d'un règlement de tarification n°2014-05;
7. Achat des médailles et dénombrement des chiens;
8. Achat air conditionné 12 000BTU pour le bureau;
9. Ouverture de soumissions sur invitation écrite-service de débroussaillage-voirie d'été 2014;
10. Fauchage des bordures de chemins 25\$/km;
11. Calibration du débitmètre;
12. Rinçage aqueduc et mesure des pressions statiques et dynamiques aux bornes d'incendie;
13. Contribution centre communautaire (2000\$);
14. Ingénierie ponceau 6^e Rang Est ;
15. Prendre acte des indicateurs de gestion 2013;
16. Désignation de la personne remplaçante responsable de la gestion des cours d'eau;
17. Désignation de la personne remplaçante responsable à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées;
18. Centre municipal réparation des robinets (cuve);
19. Renaud Huet demande la pancarte de la Cantine sur le bâtiment l'Essenciel 20\$;
20. Épandage abat poussière cour du garage et 7^e rang Est;
21. Vacance 21-22-25-27-28 août Annick Hudon;
22. Promotek renouvellement du contrat;
23. Asphalte froide 11 tonnes à 140\$/tonne (1540\$);
24. Varia a) Daniel Charrette inspecteur en bâtiment;
25. Période de questions;
26. Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION #2014-126
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 JUIN 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-127
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JUIN 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2014 qui leur a été transmis par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 juin 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION #2014-128
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthiers et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de trente-six mille soixante-neuf et treize cents (36 069.13\$) et les salaires payés au montant de six mille trois cents quarante et quatre-vingt-treize cents (6 340.93\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de quarante-deux mille quatre cent dix et six cents (42 410.06\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES)

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Annick Hudon, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION#2014-129
ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE TARIFICATION N°2014-05

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Marcel Gauthier

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Saint-Adelme adopte le règlement numéro 2014-05 sur la tarification des services municipaux partie intégrante des règlements de la Municipalité de Saint-Adelme.

ADOPTÉE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-05 LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX
INTRODUCTION

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1)*, toute municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification.

Considérant que la tarification établie dans le présent règlement se fera conformément aux principes établis dans le règlement sur les conditions ou restrictions applicables à l'exercice des pouvoirs de tarification des municipalités;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par la conseillère Johanne Thibault à la séance ordinaire tenue le 2 juin 2014;

Pour ces motifs, le Conseil de la municipalité de Saint-Adelme statue et ordonne que le règlement numéro 2014-05 soit et est, par les présentes, adopté pour établir la tarification des services municipaux comme suit :

ARTICLE 1 Permis

Frais exigible pour un permis de colportage 100\$

ARTICLE 2 Feux d'artifice

Frais exigible pour une autorisation feu d'artifice dans le cas d'événements spéciaux 10\$

ARTICLE 3 Parade, manifestation, marche ou course dans un endroit public

Frais exigible pour une autorisation parade, manifestation, marche ou course dans un endroit public
10\$

ARTICLE 4 Alarmes non-fondées en matière incendie

1 ^{er} intervention	Avertissement écrit
2 ^e intervention	Mise en demeure
3 ^e intervention	100\$ pour une personne physique et 500\$ personne morale

ARTICLE 5 Licence pour animaux

Chien guide	0\$
Chien	15\$/animal
Meute de chiens servant à la randonnée	100\$/meute
Remplacement d'une licence	5\$

ARTICLE 6 Capture pour animaux

Capture d'animal : 50\$ par acte (si plus d'une heure, 18/heure s'applique);
Certificat d'euthanasie : coût de l'hôpital vétérinaire;
Tarif au kilomètre : 0,38\$ du kilomètre
Tarif journalier pour garder un chien : 20\$.

ARTICLE 6 AQUEDUC ET ÉGOUTS

Ouverture et fermeture, de vannes sur le réseau d'aqueduc
À la demande d'un entrepreneur 100\$/opération

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

RÉSOLUTION#2014-130

ACHAT DES MÉDAILLES ET DÉNOMBREMENT DES CHIENS

CONSIDÉRANT QUE, à la suite de l'adoption du règlement sur la qualité de vie n°2014-04;

CONSIDÉRANT QU'IL, est requis de faire l'achat de cent licences d'animaux à 0.76\$/unité à la Boutique Municipale Groupe CCL;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et secrétaire-trésorière va faire un communiquer pour transmettre l'information que dorénavant les gens qui ont un ou des chiens devront se procurer auprès de la municipalité une médaille au coût de 15\$/chaque.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-131

ACHAT AIR CONDITIONNÉ 12 000BTU POUR LE BUREAU

CONSIDÉRANT, les deux soumissions Ventilation du Phare à 2 100\$ et Réfrigération Frigogel Inc. à 3000\$;

EN CONSÉQUENCE, le vote est demandé par le conseiller Yanik Levasseur :

Pour achat un air conditionné

Contre achat aire climatisée

Jeannot Marquis
Marcel Gauthier
Johanne Thibault
Jean-Roland Lebrun

Yanik Levasseur
Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

PAR CE FAIT MÊME, la municipalité de Saint-Adelme accepte la soumission Ventilation du Phare pour un montant de 2 100\$ taxes en sus.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-132

OUVERTURE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION ÉCRITE-SERVICE DE DÉBROUSSAILLAGE-VOIRIE D'ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT QUE, deux soumissions soit Excavation Émilien Simard Inc. à 2000\$/km et Les Entreprises D'Auteuil et fils Inc. au montant forfaitaire de 12 900\$ taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanik Levasseur de demander le vote pour octroyer le contrat à Excavation Émilien Simard pour 2000\$/km et faire signer un contrat pour que la fin des travaux soit terminés le 31 août 2014.

Les membres du conseil passe au vote et tous sont pour à octroyer le contrat à Excavation Émilien Simard Inc. au montant de 2000\$/km pour effectuer le débroussaillage du 7^e Rang Est et le 7^e Rang Ouest.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Le maire Jean-Roland Lebrun met sont droit de veto sur la résolution 2014-132

RÉSOLUTION#2014-133

FAUCHAGE DES BORDURES DE CHEMINS 25\$/KM

CONSIDÉRANT QUE, la municipalité a eu un offre de service pour le fauchage des bordures de chemins 25\$/km.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanik Levasseur et résolu d'octroyer le contrat de fauchage des bordures de chemins à 25\$/km à Monsieur Daniel Duchênes de Baie-Des-Sables.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-134

CALIBRATION DU DÉBITMÈTRE

CONSIDÉRANT QUE, le débitmètre n'est pas adapté à la consommation de l'usine de filtration;

CONSIDÉRANT QU'IL est insensé de faire la calibration d'un débitmètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur de ne pas faire la calibration du débitmètre pour cet année.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-135
**RINÇAGE AQUEDUC ET MESURE DES PRESSIONS STATIQUES ET DYNAMIQUES
AUX BORNES D'INCENDIE**

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault de faire effectuer le rinçage aqueduc et mesure des pressions statiques et dynamiques aux bornes d'incendie pour un montant estimé de 860.50 taxes en sus par la compagnie Nordikeau Inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-136
CONTRIBUTION CENTRE COMMUNAUTAIRE 2000\$

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur de verser un montant de 2000\$ pour le Centre Communautaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-137
INGÉNIERIE PONCEAU 6^E RANG EST

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée et résolu de prendre le service d'ingénierie de la MRC de La Matanie pour régler le problème d'écoulement des eaux au 6^e Rang Est et demander Monsieur Marc Lussier de venir faire le constat et les relevés avec le technicien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-138
INDICATEUR DE GESTION 2013

Il est proposé par Yanik Levasseur et résolu de prendre acte des indicateurs de gestion 2013.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-139
**DÉSIGNATION DE LA PERSONNE REMPLAÇANTE RESPONSABLE DE LA GESTION
DES COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour de la liste des personnes responsables et désignées par le Conseil de la MRC de Matanie pour qu'elles exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts par le personnel de la municipalité sont fournis aux mêmes conditions que celles prévues actuellement, à savoir que tous les coûts sont assumés par la municipalité pour les interventions sur son territoire et qu'un rapport des interventions est transmis à la MRC de Matanie;

CONSIDÉRANT QUE ces désignations sont temporaires, soit jusqu'à ce qu'une entente relative à la gestion des cours d'eau prévue à l'article 108 de la *Loi sur les compétences municipales* intervienne entre la MRC et les municipalités locales.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes :

Monsieur René Fournier, journalier, le remplaçant, à Monsieur Richard Rousseau, afin qu'ils exercent les pouvoirs prévus au deuxième alinéa de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipale*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-140

DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 240-2010 T 241-2010 RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MRC DE MATANIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour la résolution numéro 371-06-10 désignant les personnes responsables de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 relatifs à la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées du territoire de la MRC de la Matanie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 240-2010 concernant l'obligation de procéder à la vidange périodique des fosses septiques des résidences isolées sur le territoire de la MRC de Matanie;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du règlement numéro 241-2010 concernant les modalités et conditions administratives et financières relatives à l'application de la compétence de la MRC en matière de vidange, de transport et de disposition des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT la résolution numéro _____ qui désigne monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau, inspecteur responsable de l'application des règlements numéro 240-2010 et 241-2010 et monsieur Olivier Banville, directeur du Service de l'aménagement et de l'urbanisme de la MRC, comme inspecteur en remplacement de monsieur Nixon Sanon advenant que celui-ci ne puisse agir;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner des adjoints à l'inspecteur pour chaque municipalité assujettie aux règlements numéro 240-2010- et 241-2010 ainsi que leur remplaçant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu que les personnes figurant sur la liste ci-dessus soient nommées comme adjoint à l'inspecteur :

Monsieur Richard Rousseau, employé municipal ou son remplaçant Monsieur René Fournier;

QUE les services soient fournis par le personnel de la municipalité de Saint-Adelme selon les dispositions prévues aux règlements numéro 240-2010 et 241-2010.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-141

CENTRE MUNICIPALE RÉPARATION DES ROBINETS

Il est proposé par le conseiller Jean-Charles Vallée de réparer la robinetterie et remplacer la cuve dans la salle municipale par les employés municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-142

RENAUD HUET DEMANDE LA PANCARTE DE LA CANTINE SUR LE BÂTIMENT L'ESSENCIEL 20\$

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault de vendre à monsieur Renaud Huet au montant de 50\$ la pancarte de la cantine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-143

ÉPANDAGE ABAT POUSSIÈRE COUR DU GARAGE ET 7^E RANG EST

Le conseiller Yanik Levasseur demande le vote :

Annulation de l'épandage pour :
Jeannot Marquis

Johanne Thibault

Yanik Levasseur
Marcel Gauthier

Jean-Charles Vallée
Julien Ouellet

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-144
VACANCE 21-22-25-26-27-

Il est proposé par le conseiller Marcel Gauthier d'accepter les journées de vacance à Madame Anick Hudon.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-145
PROMOTEK RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu de mandater monsieur le maire, Jean-Roland Lebrun et Madame Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière à signer le contrat de service PROMOTEK, le présent contrat de service débute le 1^{er} septembre 2014 pour se terminer le 31 août 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-146
ACHAT ASPHALTE FROIDE 11 TONNES À 140\$/TONNE (1540\$)

Il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis et résolu d'acheter onze tonnes d'asphalte froide à la Ville de Matane au montant de 140\$/tonne (1540\$).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION#2014-147
INSPECTEUR EN BÂTIMENT DANIEL CHARRETTE

Il est proposé par le conseiller Yanik Levasseur et résolu de retirer de la Municipalité de Saint-Adelme Monsieur Daniel Charrette, comme inspecteur en bâtiment.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Le maire, Jean-Roland Lebrun met son droit de veto sur la résolution*2014-147

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION#2014-148
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 7 juillet 2014, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20h37.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES).

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions sauf que je mets mon droit de veto sur la résolution n°2014-133 et la résolution n°2014-147.

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon d.g. et sec.-très.